

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Personnel A+
Monsieur Philippe ALLAIN
Commandant Police Cantonale
Chemin de la Madeleine 3
1763 Granges-Paccot

Estavayer-le-Lac, le 19 mai 2021

http://www.swisstribune.org/doc/210519DE_PA.pdf

INFORMATION IMPORTANTE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Commandant de la Police Cantonale,

Je me réfère à mon courrier¹ daté du 12 mai 2021.

Vous trouverez ci-joint deux courriers qui sont à ajouter aux courriers que vous avez déjà reçus :

Il s'agit du courrier² daté du 17 mai 2021, adressé au Président du Tribunal de la Broye, ainsi que le courrier³ daté du 17 mai, adressé à la banque BCV qui va nuire à l'image des banques. C'est surréaliste que ces dernières se trouvent contraintes de financer du crime organisé avec les injonctions des Bâtonniers.

Ces courriers montrent que je fais l'objet de persécution et de violation de mes droits fondamentaux garantis par la Constitution par des membres de nos Autorités.

Les membres de notre Grand Conseil sont copiés.

Une question qui s'impose pour les non-juristes de notre Grand Conseil

Est-ce que nos élus ont la volonté que l'avocat qui s'était engagé à abattre un Conseiller fédéral le fasse, puisque le Procureur fédéral extraordinaire a montré que, par la volonté du Parlement, les Procureurs n'avaient pas la compétence de juger les crimes commis avec les injonctions des Bâtonniers ?

Comment nos élus peuvent-ils tolérer que nos Juges continuent à appliquer des procédures qui ne peuvent pas prendre en compte les crimes commis avec les injonctions des Bâtonniers ? On est vraiment comme au temps de Galilée, où les Autorités niaient que la Terre tournait !

En tous les cas, lorsque cet avocat aura rempli son engagement, ce courrier vous permettra d'identifier ceux qui ont violés les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale !

Veillez agréer, Monsieur le Commandant de la Police cantonale, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/210519DE_PA.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/210512DE_PA.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/210517DE_JM.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/210517DE_MM.pdf